

débat sera clos et que nous aurons adopté la loi de finance provisoire, nous aurons approuvé les neuf douzièmes ou 75 p. 100 des dépenses de l'année sans qu'il n'y ait eu, et je le dis bien franchement, une discussion détaillée de ces dépenses.

• (2.40 p.m.)

Nous avons eu l'occasion de prononcer des discours lors de l'étude des crédits provisoires en mars dernier, et nous avons l'occasion d'en faire aujourd'hui sur des questions de politiques ou d'autres sujets qui nous préoccupent. Toutefois, si nous pérorons pendant les 19 jours consacrés à l'étude du budget des dépenses et des crédits au cours de la présente session, nous n'aurons pas le temps d'étudier en détail les prévisions budgétaires dont nous sommes saisis.

Je siége à la Chambre depuis un bon nombre d'années, monsieur le président, et je ne me souviens pas d'une seule session où nous avons vraiment étudié les dépenses en détail afin d'établir leur justesse, leur validité, et l'utilité de les réduire ou de les augmenter. Nous n'employons pas le temps consacré à l'étude des crédits à cette fin. Nous employons ce temps pour faire, à propos des divers crédits, des discours sur des sujets que nous croyons importants.

Je ne désapprouve pas ce que nous faisons, monsieur le président. Je ne le déprécie pas. Je pense que c'est important. C'est une occasion d'avoir la parole à la Chambre et de traiter de questions qui, à notre avis, sont vivantes et actuelles. Mais, ce faisant, la Chambre des communes n'examine pas de façon critique les prévisions budgétaires. Ce travail a été fait à l'avance par le Conseil du Trésor. Dans un an ou deux, il sera fait par le comité des comptes publics, à la suite du rapport de l'Auditeur général.

M. Baldwin: Si le gouvernement établit jamais ce comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une excellente remarque.

L'hon. M. Macdonald: C'est vous que nous voulons comme président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce que je dis en ce moment n'est pas une critique adressée à qui que ce soit. Je ne cherche pas à établir les responsabilités. Mais à moins que nous ne disposions de moyens nouveaux, que nous n'avions pas pendant les vingt-cinq années que j'ai passées à la Chambre, je ne pense pas que les prévisions budgétaires puissent être convenablement discutées à la Chambre des Communes. Nous avons beaucoup trop à faire.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Quand bien même nous passerions une année entière à examiner des crédits de milliards de dollars, monsieur le président, nous ne suffirions pas à la tâche. Les fonctionnaires ne sont pas ici pour un interrogatoire, et les ministres ne sont pas aussi intelligents à cet égard que nous pourrions parfois le souhaiter. Peut-être devrions-nous dire: intelligents tout court. Chaque année la nécessité se fait davantage sentir de déferer les prévisions budgétaires à des comités qui ont le temps et les adjoints nécessaires pour effectuer les recherches requises. Sans cela, monsieur le président, autant perdre tout de suite l'illusion que le Parlement exerce un contrôle quelconque sur les cordons de la bourse. Le seul contrôle véritable est celui qu'effectue le Conseil du Trésor et le chef de l'opposition qui ce matin voulait mettre le personnel du Conseil du Trésor à la porte! Dans quelle situation serions-nous?

Prenons donc, je vous en conjure, cette affaire au sérieux. On me rétorquera peut-être que je figurerai probablement parmi les membres du comité sur le Règlement et la procédure, et que c'est le lieu tout trouvé pour étudier la question. Mais, monsieur le président, il faut que la Chambre veuille véritablement un nouvel outil de travail—pour effectuer un travail qui n'a plus été fait depuis très longtemps—et qu'elle nous donne son appui pour l'obtenir.

Les derniers rapports indiquent que les dépenses globales du gouvernement pour l'année 1968-1969—elles peuvent encore augmenter avant l'expiration de l'exercice—atteignent 10,670 millions de dollars, dont 5,780 millions doivent être approuvés par la Chambre. Le solde des affectations est naturellement prévu dans les statuts. Une fois terminé le débat que nous avons entrepris aujourd'hui—si nous ajoutons à ce montant les crédits provisoires adoptés en mars dernier—nous aurons adopté sans absolument aucune discussion des détails 4,894 millions de dollars sur les 5,784 millions que nous sommes priés d'adopter pour la présente année financière.

Sous l'aspect de l'analyse des prévisions budgétaires, monsieur le président, le débat n'est qu'une farce. Je ne dis pas que les crédits provisoires soient une farce. A mon avis, c'est excellent de réserver aux subsides des jours où nous pouvons soulever des questions comme celle que le chef de l'opposition a jugé nécessaire ce matin et que d'autres députés souleveront cet après-midi. Nous utilisons notre temps à bon escient et je m'en fais le protagoniste. Cependant, ce que nous sommes censés faire, examiner les prévisions budgétaires, nous ne le faisons jamais nulle part. Je le répète, monsieur le président, j'espère que